

Adresse administrative :**DALKIA EST**
Direction Technique6, rue des Trézelots
BP 33034 – PULNOY
54272 ESSEY LES NANCY Cedex**Maire de Matougues**
13 grande rue
51510 MATOUGUESHTH -20170323
Pulnoy, le 23 mars 2017**A l'attention de Monsieur le Maire****Objet : Société COGESTAR 3****Demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

Monsieur le Maire

COGESTAR 3, filiale du Groupe DALKIA, souhaite exploiter une unité de cogénération sur le site McCAIN de Matougues. Le projet consistera à produire simultanément de l'électricité qui sera revendue à EDF et de la vapeur d'eau qui sera utilisée directement par McCAIN ALIMENTAIRE. COGESTAR3 sera l'exploitant de cette installation de cogénération.

Afin de permettre à COGESTAR 3 de disposer d'un terrain adapté à ses besoins pour l'implantation de sa centrale de cogénération, McCAIN ALIMENTAIRE mettra à disposition un terrain à proximité de ces installations existantes de Matougues dans le cadre d'un prêt à usage conformément aux articles 1875 et suivants du Code Civil, et ce pour une durée de 12 ans.

L'activité projetée du site relèvera du régime de l'autorisation de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et un dossier de demande d'autorisation va être prochainement déposé auprès des services de la préfecture de la Marne.

L'alinéa 7 de l'article R 512-6 du Code de l'Environnement précise « que dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau » l'avis du maire et du propriétaire des terrains sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation doit être sollicité.

Dans cette perspective et sous réserve des dispositions contractuelles du prêt à usage, COGESTAR 3 propose de conserver un usage industriel du site en cas d'arrêt définitif de l'installation, et ce conformément au règlement d'urbanisme applicable et de placer le

Siège social

37, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 59350 Saint-André
COGESTAR3 - SA de 21 280 € - 509 580 346 R.C.S Lille Métropole

site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts précisés à l'article L 511-1 du Code de l'Environnement par :

- une évacuation de tous les matériaux, substances et déchets présents dans l'établissement lors de l'arrêt de l'exploitation,
- une coupure de l'alimentation électrique et de gaz naturel,
- la fermeture des locaux et du site

A l'expiration du prêt à usage, COGESTAR 3 restituera le terrain à McCAIN ALIMENTAIRE débarrassé de tous biens mobiliers quelconques. La dalle béton, le bâtiment, les fondations, installations et réseaux en infrastructures seront laissés sur le terrain et deviendront propriété de McCAIN ALIMENTAIRE.

Par la présente, Monsieur le Maire, nous avons l'honneur de solliciter votre avis en tant qu'autorité compétente, sur la destination ultérieure proposée de ce terrain et ce dans la perspective d'une cessation d'activités du site.

Nous portons également à votre connaissance que l'avis sollicité sera joint au dossier de demande d'autorisation lors de son dépôt à la préfecture, et que cet avis est indispensable à la recevabilité puis à l'instruction du dossier par les pouvoirs publics.

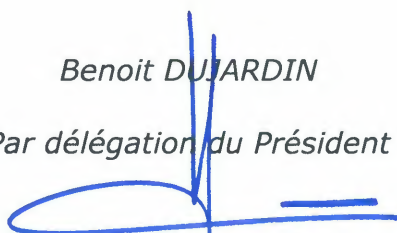
L'ensemble des informations relatives au projet présenté à son impact prévisionnel sur l'environnement ainsi qu'aux éventuels dangers présentés par ces installations seront détaillées dans le dossier de demande d'autorisation qui sera déposé en Mairie de Matougues lors de l'enquête publique, qui se déroulera dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation par les services préfectoraux.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Dans l'attente de votre avis, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments dévoués.

Benoit DUJARDIN

Par délégation du Président



cogestar 3

37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59350 SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE
SAS au Capital de 21 280 euros
509 580 346 RCS Lille